



Préférences communautaires et convergences possibles : les zones de compromis en Kanaky et/ou Nouvelle-Calédonie

-

Présentation des résultats des questions calédoniennes de l'enquête Inclusive Peace

À l'occasion des conférences publiques intitulées « *Paix, partage du pouvoir et inclusion citoyenne : regards comparés pour la Kanaky et/ou Nouvelle-Calédonie* » données aux campus de Nouville et de Baco de l'Université de la Nouvelle-Calédonie les 25 et 26 février 2026

par

Anthony Tutugoro

Docteur en science politique et chercheur postdoctoral pour le programme Inclusive Peace au sein du Laboratoire de Recherches Juridique & Economique (LARJE) de l'Université de la Nouvelle-Calédonie

Sommaire

Contexte et méthodologie.....	2
1. La question de la citoyenneté du pays.....	3
2. L'avenir politique de la Kanaky et/ou Nouvelle-Calédonie.....	9
A) La question de l'avenir politique et statutaire du pays.....	9
B) La question de la nationalité.....	11
C) Le projet d'accord de Bougival (du 12 juillet 2025).....	13
3. La représentation institutionnelle de l'identité kanak et des autres identités.....	16
A) La composition du Sénat coutumier.....	16
B) Le mode d'investiture du Sénat coutumier.....	19
Conclusion.....	20
Table des illustrations.....	21
Bibliographie.....	21

Contexte et méthodologie

La présentation de ce soir nous amène à interroger les préférences communautaires et les compromis possibles sur l'avenir de la Kanaky et/ou Nouvelle-Calédonie¹. Depuis plusieurs années j'utilise régulièrement cette appellation qui permet d'ouvrir le champ des possibles et d'imaginer plusieurs noms différents utilisés pour désigner l'archipel selon les communautés d'appartenance ou les tendances politiques auxquelles on se réfère.

Ma présentation s'appuiera exclusivement sur les résultats d'un sondage réalisé auprès de 1 206 personnes. Cet échantillon permet de refléter de manière fiable la diversité du pays. Pour garantir cette représentativité, le prestataire a retenu la méthode des quotas par zones stratifiées. Cette méthode permet d'équilibrer l'échantillon en tenant compte des différentes réalités géographiques et démographiques du pays, qu'il s'agisse d'espaces urbains, périurbains ou ruraux. Par souci de représentativité également, les résultats que nous allons vous présenter ont été redressés pour être alignés sur les données du recensement de l'ISEE de 2019, celles du recensement de 2025 n'étant pas encore disponibles.

L'enquête de terrain a été menée par l'institut Quidnovi entre début août et mi-octobre 2025. Je tiens d'ailleurs à remercier Quidnovi, ses enquêteurs, qui ont sillonné le pays, et surtout, les répondants, puisque c'est grâce à eux que nous pouvons maintenant travailler. S'il y en a dans le public ce soir, qu'ils soient également chaleureusement remerciés.

Par ailleurs, des entretiens qualitatifs ont été réalisés entre août et septembre 2024 auxquels j'ai pu présenter quelques premiers résultats au colloque sur la justice transitionnelle en décembre dernier. Néanmoins, cette présentation se concentrera uniquement sur l'analyse de l'enquête quantitative du projet *Inclusive* conduite ici chez nous.

Pour que le public puisse bien comprendre, une grande partie du questionnaire est administré de façon transversale sur l'ensemble de nos terrains d'enquête : en Bosnie-Herzégovine, ici, puis, plus récemment, en Irlande du Nord. Une enquête au Liban, en fonction de la situation sur place, pourra peut-être être déployée dans les prochains mois. Nous y reviendrons prochainement, je l'espère à l'occasion d'un autre évènement scientifique du programme *Inclusive Peace*.

Pour l'heure, les données qui vont vous être présentées ce soir sont les résultats à des questions propres au contexte de la Nouvelle-Calédonie, que nous avons imaginées avec les collègues du LARJE et du projet *Inclusive Peace* pour mieux rendre compte des complexités qui nous sont propres.

Nous proposons ici une première lecture des résultats à partir de statistiques descriptives. Ce choix correspond à une première étape : il s'agit avant tout de vous présenter la fréquence des réponses que nous avons obtenues et les grandes tendances qui s'en dégagent. La dernière présentation de cette soirée approfondira ces premiers constats.

¹ Je remercie ici tous les collègues du programme *Inclusive Peace* (dont Laura Sudulich, Edward Morgan-Jones, Raluca Popp) et du LARJE (dont Mathias Chauchat, Nadège Meyer, Samuel Gorohouna et Laïsa Roi) qui ont contribué à l'obtention de ces résultats. Nous remercions également l'Agence Nationale de la Recherche grâce à qui nous avons pu réaliser cette enquête.

Je vous propose d'aller tout de suite dans le vif du sujet et de regarder ensemble ce qu'il en est.

Quand nous nous sommes interrogés sur la manière dont nous pourrions sonder la population du pays sur ses aspirations à « faire société » dans un pays divisé, nous avons réfléchi à trois thématiques qui font aussi écho aux aménagements propres du partage du pouvoir, préconisé par les théories du consociativisme. Ces thématiques tournent autour des questions :

- De la citoyenneté du pays (1)
- De l'avenir politique de la Kanaky et/ou Nouvelle-Calédonie (2)
- De la représentation institutionnelle de l'identité kanak et potentiellement des autres identités (3)

Ce que je vous propose donc de voir ce soir en trois parties.

1. La question de la citoyenneté du pays

La citoyenneté en Nouvelle-Calédonie se définit par la capacité ou non à voter aux élections provinciales, élections qui façonnent le paysage politique de l'archipel. Le pays étant découpé en trois provinces, c'est cette matrice qui forge le consociativisme propre à la Nouvelle-Calédonie. Si l'on revient en arrière soit, à fin 2023-début 2024, c'est d'ailleurs le projet de loi de révision constitutionnelle visant à modifier le corps électoral aux élections provinciales qui a notamment été l'une des causes majeures de la révolte de mai 2024. Chacun ici sait à quel point le sujet du corps électoral est central.

Nous avons donc imaginé 4 modèles qui répondent aux débats politiques actuels pour tester l'opinion des répondants :

- Modèle 1 : une citoyenneté ouverte à tout français
- Modèle 2 : une citoyenneté ouverte à toute personne justifiant de 10 ans de résidence en NC
- Modèle 3 : une citoyenneté ouverte à toute personne arrivée en Nouvelle-Calédonie avant 1998
- Modèle 4 : une citoyenneté ouverte aux seuls natifs de Nouvelle-Calédonie

Si nous connaissions le rejet formulé à l'encontre d'une ouverture du corps électoral, il nous fallait tester ce postulat sur le terrain.

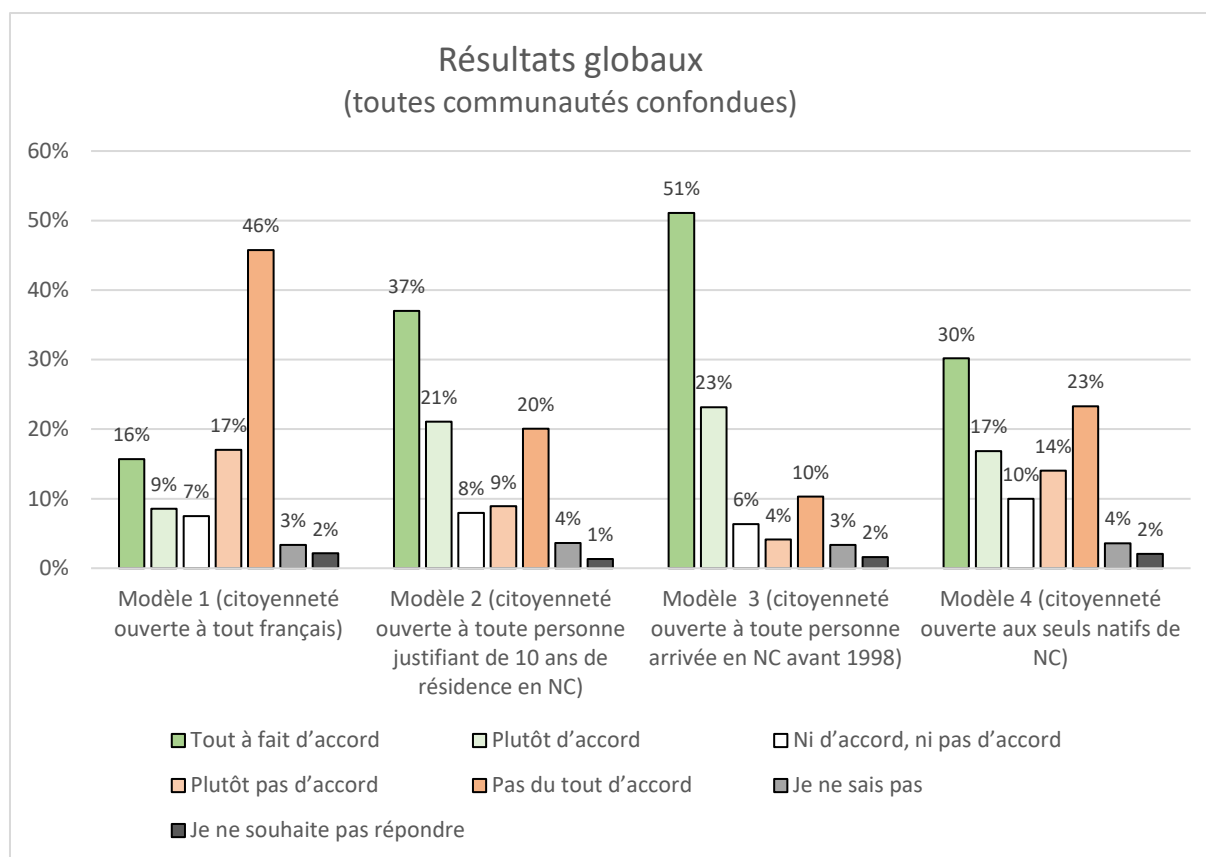


Figure 1. Résultats globaux de la question sur le corps électoral

Les résultats globaux révèlent plusieurs enseignements. Le premier est que le modèle qui obtient la plus grande faveur des répondants est le Modèle 3 (74 %), soit celui prévu par l'accord de Nouméa qui ouvre la citoyenneté à toute personne arrivée avant décembre 1998. Il est aussi le modèle avec lequel les répondants sont le moins en désaccord (14 %).

Par inversement, le Modèle 1, qui simule l'ouverture du corps électoral à l'ensemble des nationaux français résidant en Nouvelle-Calédonie, est celui qui reçoit le plus faible taux d'approbation de la part des répondants avec 25 % et le plus fort taux de rejet à 63 %.

Le Modèle 4, qui prévoit l'ouverture d'une citoyenneté à l'ensemble des natifs, qui réunit 47 % d'avis favorables et 37 % d'avis défavorables, est le modèle plus clivant.

Je vous propose que l'on s'intéresse maintenant à la dimension communautaire des réponses obtenues. En prenant en considération les résultats des referendums de 2018, 2020 et 2021, et des précédentes enquêtes réalisées sur les comportements électoraux en Nouvelle-Calédonie, notre hypothèse de départ est qu'il existe une propension des Kanak à un corps électoral le plus fermé possible (Modèle 4) et des Européens, à un corps électoral le plus ouvert possible (Modèle 1). Voyons donc ce que les résultats nous révèlent en fonction des communautés d'appartenance des répondants.

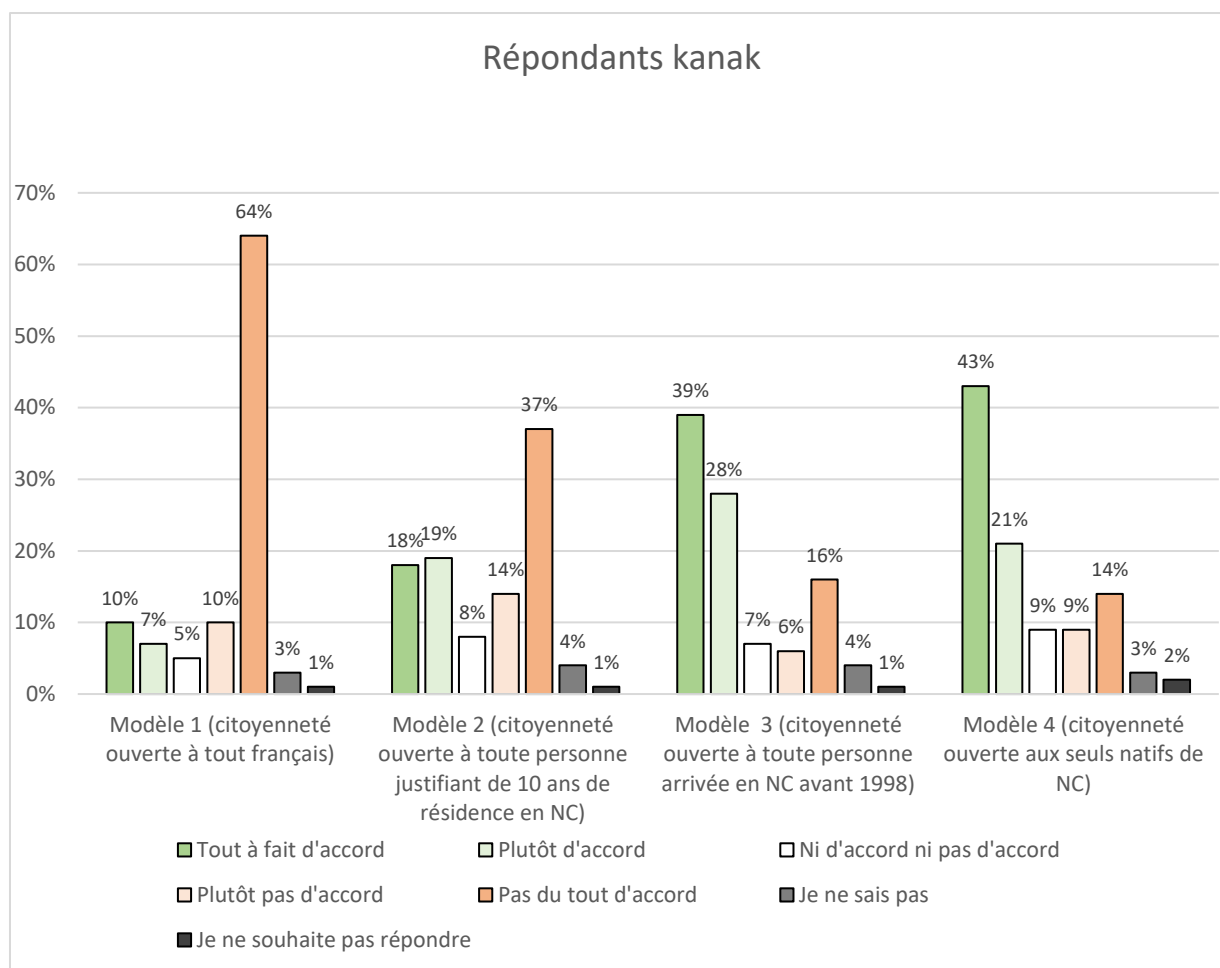


Figure 2. Résultats des répondants kanak sur la question du corps électoral

La propension des répondants kanak à se prononcer favorablement en fonction des modèles croît de façon exponentielle. En se déplaçant du Modèle 1, qui obtient 10 % des faveurs des répondants, vers le Modèle 4, qui obtient, lui, 43 % d'approbation pour l'ouverture d'une citoyenneté uniquement aux natifs. Ce phénomène confirme donc notre hypothèse que les kanak sont favorables à un corps électoral le plus fermé possible. *A contrario*, l'on constate un fort désaccord pour le Modèle 1 qui décroît progressivement jusqu'au Modèle 4.

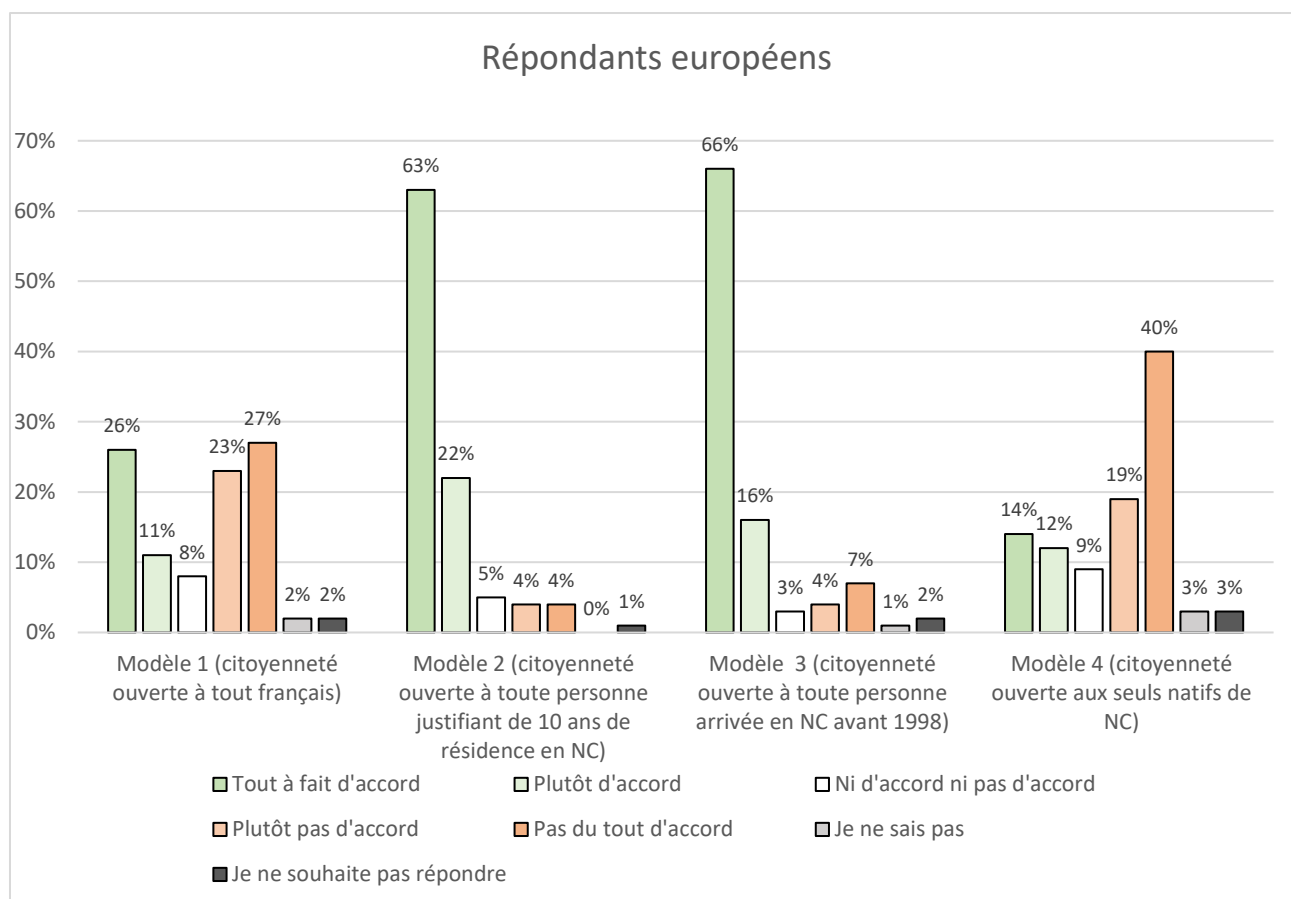


Figure 3. Résultats des répondants européens sur la question du corps électoral

Chez les répondants européens, le Modèle 1, à savoir l'ouverture du corps électoral à tous les Français, est le plus clivant. Les deux modèles qui obtiennent le plus d'adhésion sont ceux qui ouvrent le corps électoral à 10 ans de résidence (85 %) et aux personnes ayant voté l'accord de Nouméa en 1998 (82 %). L'ouverture aux seuls natifs (Modèle 4) est très majoritairement rejetée chez les répondants européens (59 %).

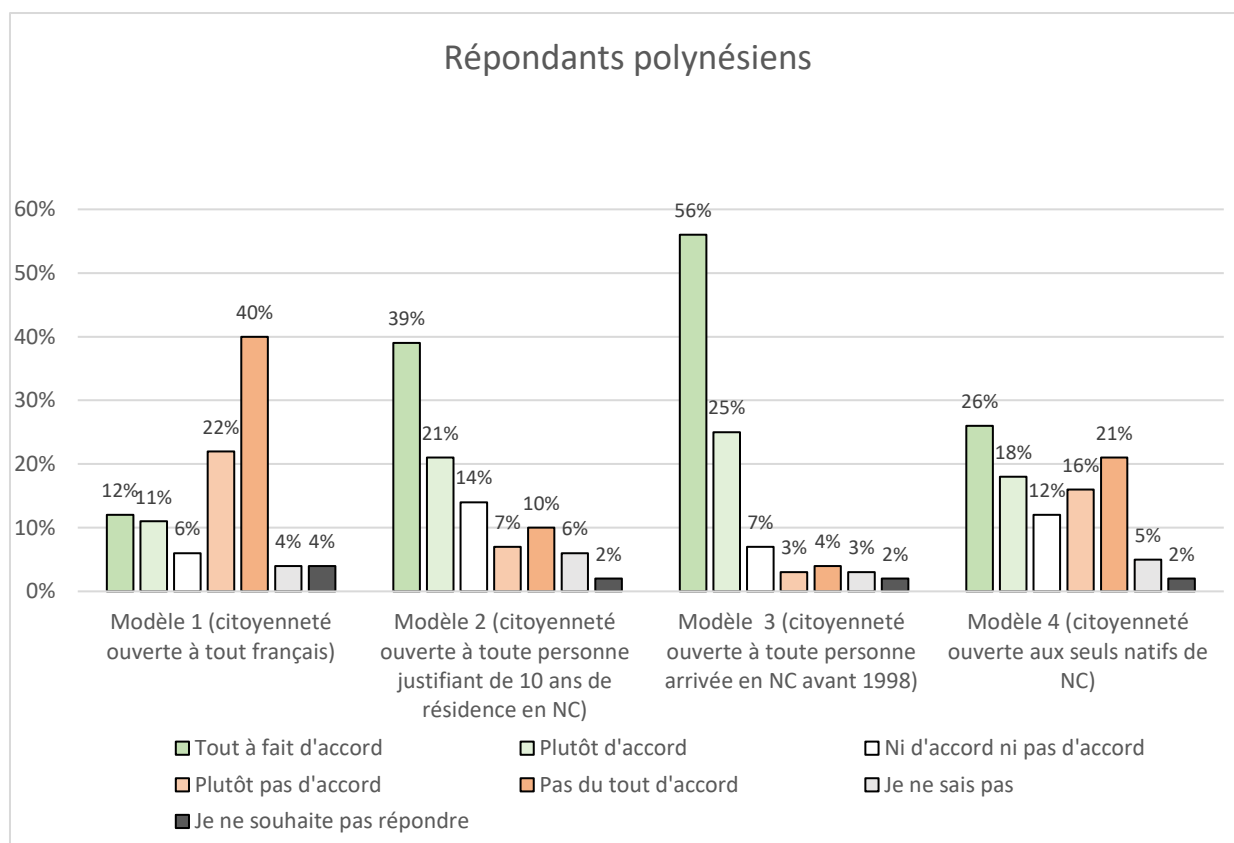


Figure 4. Résultats des répondants polynésiens sur la question du corps électoral

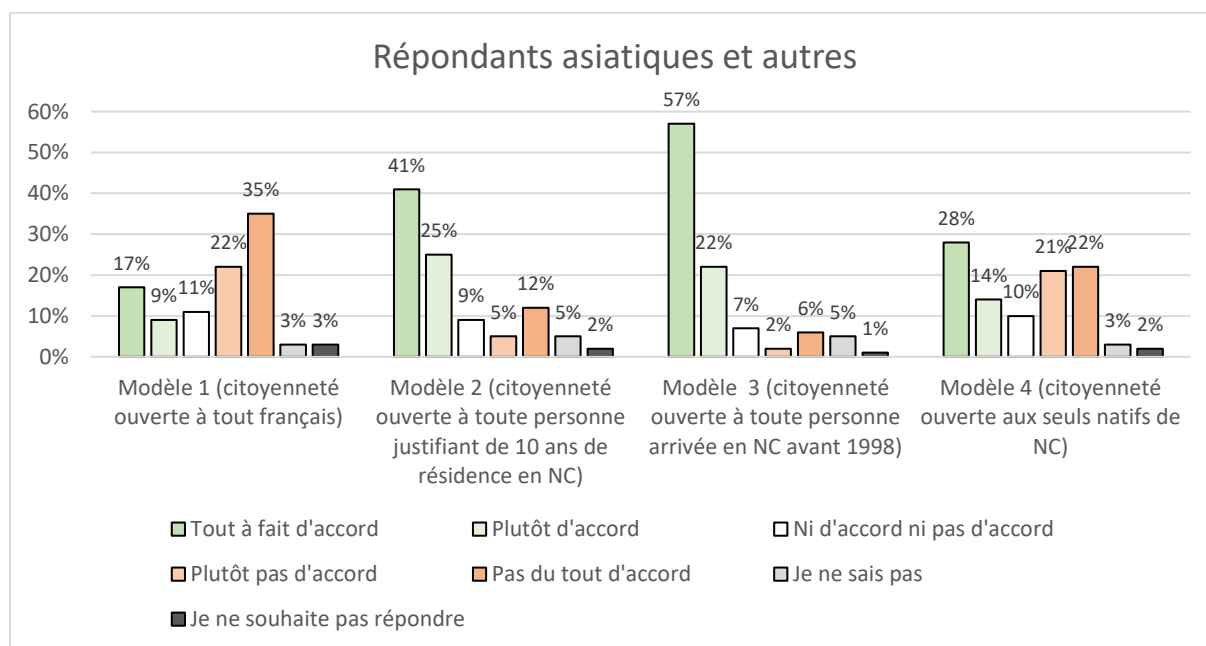


Figure 5. Résultats des répondants asiatiques et des autres communautés sur la question du corps électoral

Les réponses concernant les communautés d'appartenance de types « polynésienne » et « asiatiques et autres » sont ici traitées conjointement, car elles possèdent l'étonnante caractéristique d'être quasi identiques. La particularité de ces catégories est qu'elles sont assez défavorables aux pôles extrêmes, à savoir à une citoyenneté ouverte à tout français présentée au Modèle 1, et à une citoyenneté réservée aux seuls natifs. Si elles semblent davantage

favorables au Modèle 2, c'est le Modèle 3, assurant le maintien d'une citoyenneté ouverte aux personnes arrivées en Nouvelle-Calédonie avant 1998, qui l'emporte.

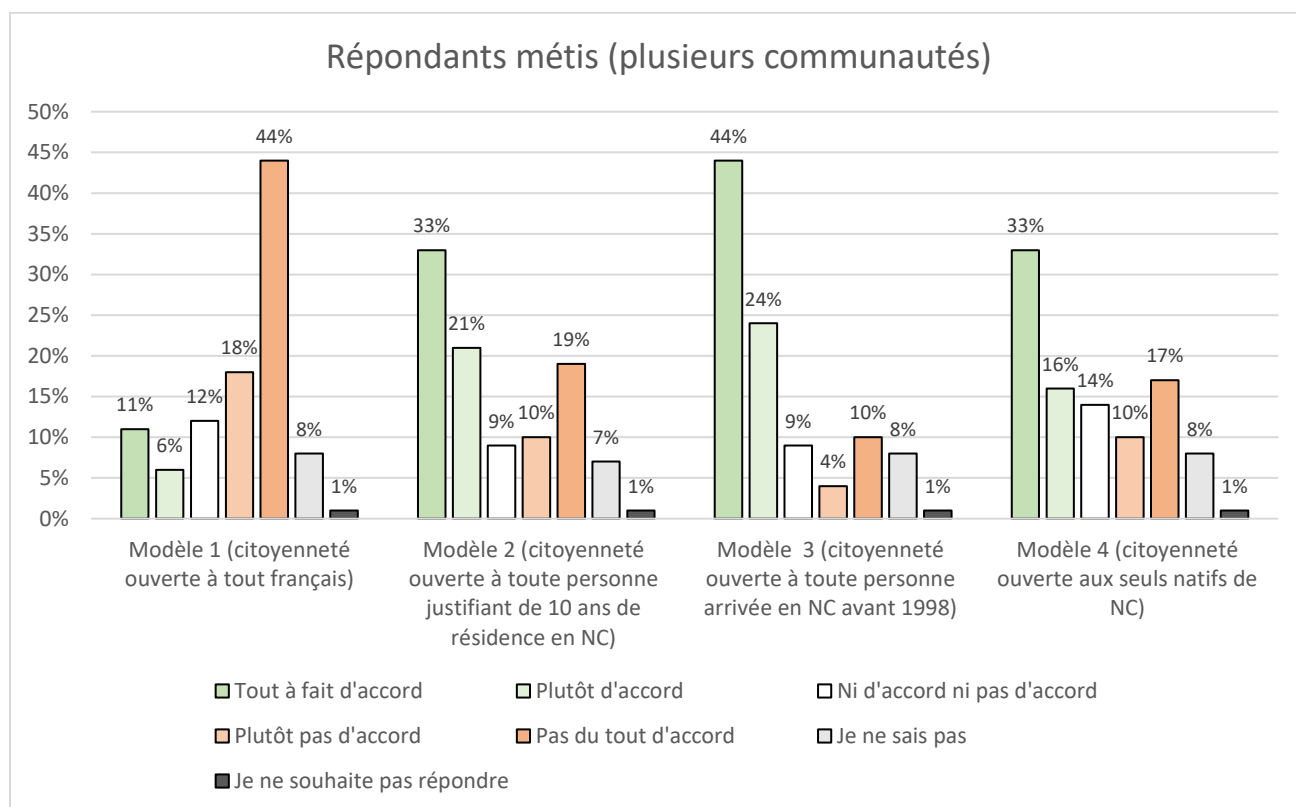


Figure 6. Résultats des répondants métis sur la question du corps électoral

La catégorie des métis, représentant plusieurs communautés d'appartenance, ne saurait donc être traitée comme une communauté à part entière. Si cette catégorie de répondants présente quasiment les mêmes caractéristiques que les deux communautés précédentes (polynésiennes et asiatiques et autres), elle a néanmoins la particularité d'exprimer une forte opposition à une ouverture du corps électoral à tout français (62 %).

Le projet d'accord de Bougival a acté une période de 15 ans de résidence pour prétendre voter aux élections provinciales. Lorsque l'équipe *Inclusive Peace* a préparé ces modèles, la discussion politique tournait davantage autour d'une période de dix. Par ailleurs, le discours politique, tous bords confondus, fait régulièrement état, en Nouvelle-Calédonie, d'un consensus autour d'une citoyenneté réservée aux personnes arrivées avant 1998 et aux natifs.

En définitive, ces résultats attestent que, toutes communautés confondues, c'est bien le *statu quo*, à savoir un corps électoral ouvert aux personnes arrivées avant 1998 qui fait consensus. Si un compromis politique peut être trouvé, il tient finalement autour du maintien de la situation actuelle.

2. L'avenir politique de la Kanaky et/ou Nouvelle-Calédonie

Voici l'hypothèse que nous avons au départ :

Si l'on a interrogé systématiquement la population locale sur des choix binaires (« Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? »), on ne lui a jamais posé la question de solutions intermédiaires. Notre hypothèse de départ est que s'il existe bien deux pôles distincts, deux oppositions majeures, il peut exister des « zones grises », à savoir des zones intermédiaires, qui pourraient permettre de poser des bases de négociation plus solides afin de dépassionner le débat.

Nous avons donc interrogé les répondants sur trois questions spécifiques qui permettraient d'identifier ces « zones grises », à savoir :

- La question de l'avenir politique de la Nouvelle-Calédonie (A)
- La question de la nationalité (B)
- La question du positionnement sur le projet d'accord de Bougival (C)

A) La question de l'avenir politique et statutaire du pays

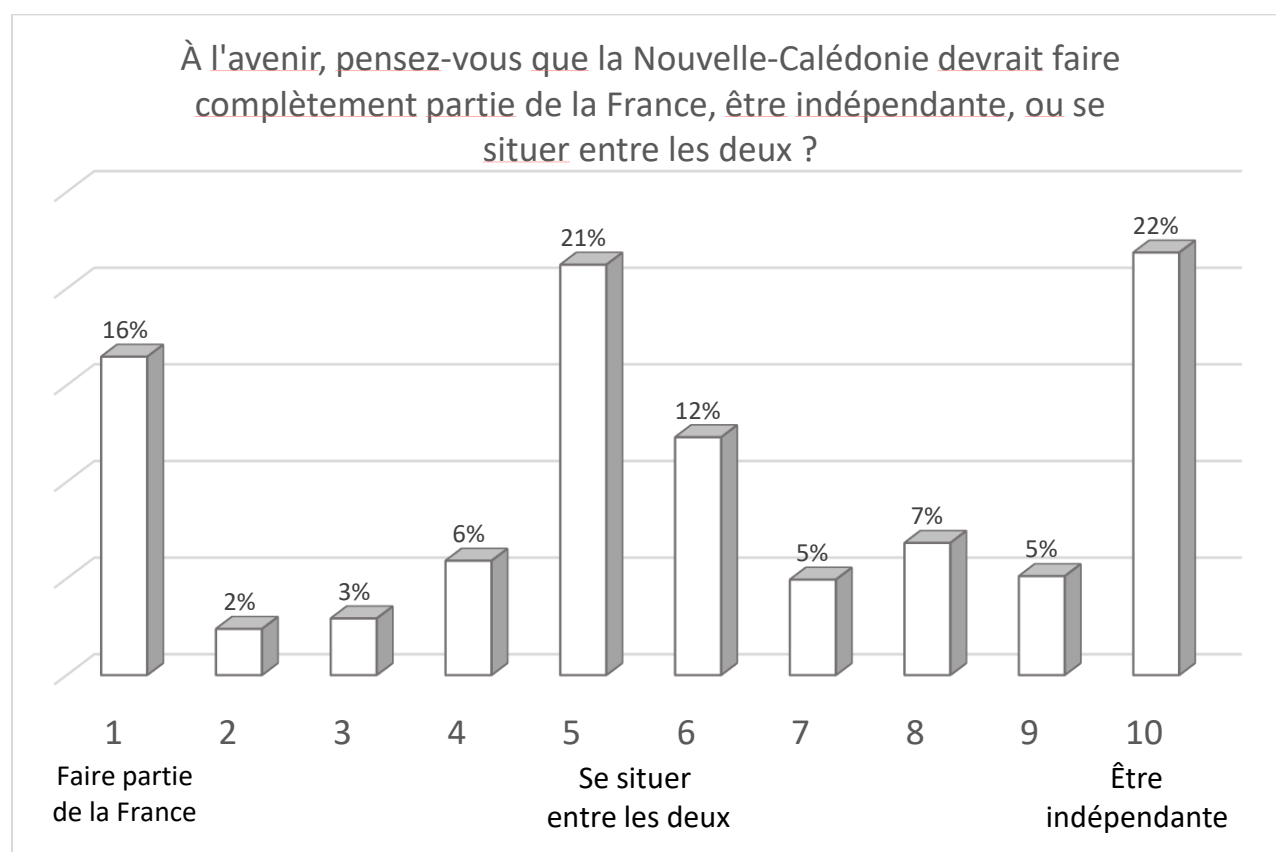


Figure 7. Résultats globaux questions sur l'avenir statutaire

Lorsqu'on s'intéresse aux résultats globaux, les diagrammes confirment également notre hypothèse de départ. On se rend bien compte que 16 % des répondants souhaitent que la Nouvelle-Calédonie fasse complètement partie de la France, contre 22 %, qui souhaiteraient que l'archipel soit indépendant.

Par ailleurs, on observe, une nouvelle fois, au milieu du diagramme, que les répondants ayant placé le curseur entre 5 et 6 représentent 33 % de l'échantillon global.

Pour cette question, nous avons formulé une série d'hypothèses allant de la départementalisation, en passant par le *statu quo*, le fédéralisme, l'État associé, une solution à deux États, l'État indépendant, etc. Par souci de temps d'administration du questionnaire, nous avons dû nous résoudre à cette version plus simple à déployer sur le terrain. Néanmoins, à travers ce diagramme, on constate très clairement que cet entre-deux reçoit davantage d'approbation que les deux pôles antagonistes « maintien dans la France » *versus* « État indépendant ».

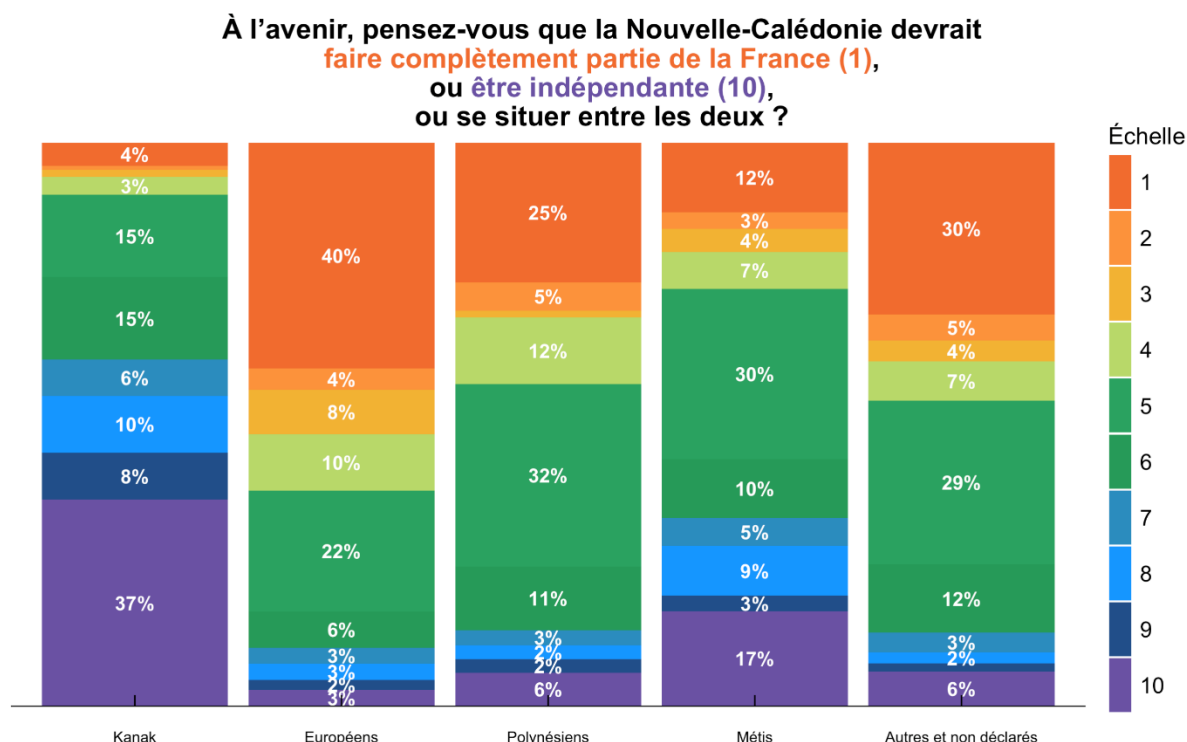


Figure 8. Résultats des différentes communautés d'appartenance sur la question de l'avenir statutaire

Lorsque maintenant on s'intéresse aux réponses obtenues à cette question en fonction des communautés d'appartenance des répondants, cette binarité est encore très marquée.

Si l'on s'intéresse aux répondants ayant coché la case 1, donc pour un maintien exclusivement dans la France, en orange sur le tableau, on observe que cette solution est retenue par 40 % des répondants européens, 30 % des répondants asiatiques et d'autres communautés, 25 % des répondants polynésiens, 12 % des métis et seulement 4 % des répondants kanak.

Par inversement, si l'on s'intéresse maintenant aux répondants ayant coché la case 10, en violet sur le tableau, marquant leur volonté de bénéficier d'une nouvelle nationalité exclusive du nouvel État indépendant, la disparité est encore plus marquante. Cette solution est souhaitée par 37 % des répondants kanak, 17 % des répondants métis, 6 % des répondants polynésiens, 6 % des répondants asiatiques et d'autres communautés et 3 % des répondants européens.

Par contre, lorsque l'on se focalise sur la catégorie intermédiaire des répondants ayant coché les cases 5 et 6, toujours en vert foncé, on se rend compte d'une adhésion plus large de leur part. 43 % des répondants polynésiens, 41 % des répondants asiatiques et d'autres

communautés, 40 % des répondants métis, 30 % des répondants kanak, et 28 % des répondants européens y sont favorables.

Cette solution « d'entre deux », si elle ne fait pas non plus consensus au sein de chaque communauté d'appartenance des répondants, est tout de même davantage portée que les solutions de maintien dans la France ou d'indépendance.

On retrouve ainsi un tiers des répondants favorables à une solution intermédiaire, quelle que soit leur communauté d'appartenance.

B) La question de la nationalité

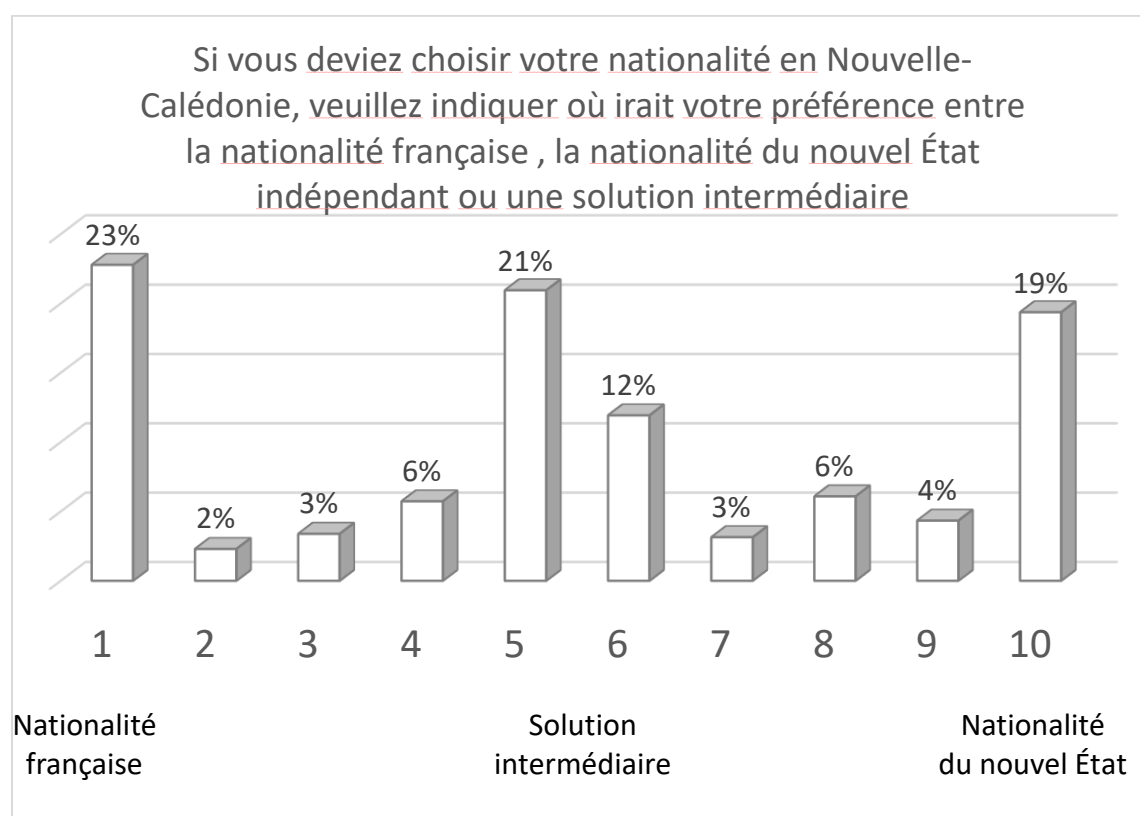


Figure 9. Résultats globaux sur la question de la nationalité

Lorsqu'on s'intéresse aux résultats globaux, les diagrammes confirment notre hypothèse de départ. On se rend compte que 23 % des répondants souhaitent conserver exclusivement leur nationalité française contre 19 % qui souhaiteraient avoir la nationalité du nouvel État indépendant de « Kanaky », de « Kanaky Nouvelle-Calédonie », de « Nouvelle Calédonie » ou de tout autre nom qui sera choisi pour désigner ce nouvel État.

Par ailleurs, on observe, au milieu, pour ceux qui ont placé le curseur entre 5 et 6, que 33 % des répondants se positionnent plutôt en faveur d'une solution qui s'apparenterait à une double nationalité.

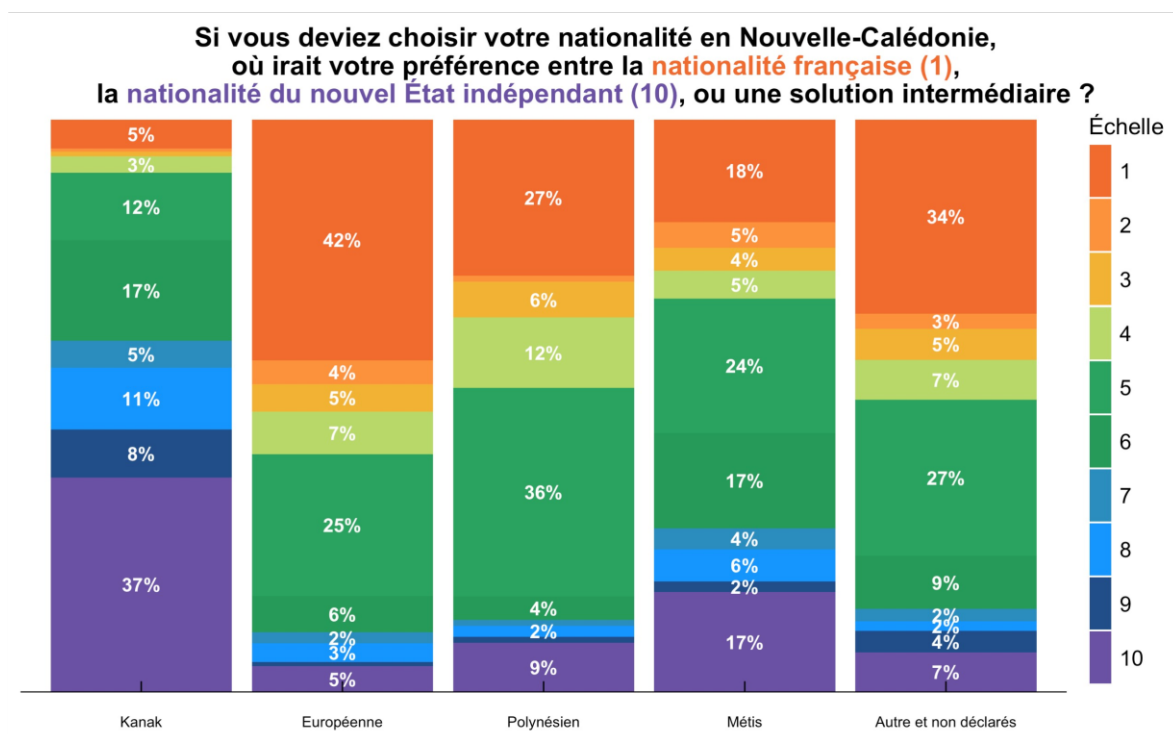


Figure 10. Résultats des différentes communautés d'appartenance sur la question de la nationalité

Lorsqu'on s'intéresse maintenant aux réponses obtenues en fonction des communautés d'appartenance des répondants, cette binarité est très marquée.

Si l'on observe les répondants ayant coché la case 1 marquant leur préférence pour une nationalité exclusivement française, on observe, en orange sur le tableau, que 42 % des répondants européens, 34 % des répondants asiatiques et des autres communautés, 27 % des répondants polynésiens, 18 % des métis et seulement 5 % des répondants kanak souhaitent bénéficier uniquement de la nationalité française.

Par inversement, si l'on s'intéresse maintenant aux répondants ayant coché la case 10, marquant leur volonté de bénéficier d'une nouvelle nationalité exclusive du nouvel État indépendant, la disparité est encore plus marquante. On observe en violet sur le tableau, dans l'ordre décroissant, que 37 % des répondants kanak, 17 % des répondants métis, 9 % des répondants polynésiens, 7 % des répondants asiatiques et d'autres communautés et 5 % des répondants européens souhaiteraient bénéficier uniquement de la nationalité du nouvel État.

Par contre, lorsque l'on s'intéresse à la catégorie intermédiaire de 5 et 6, on se rend compte d'une adhésion plus équilibrée des répondants. Donc tout ce que vous voyez en vert foncé sur l'écran correspond à 41 % des répondants métis, 40 % des répondants polynésiens, 36 % des répondants asiatiques et d'autres communautés, 31 % des répondants européens, et 29 % des répondants kanak sont favorables à une solution intermédiaire.

Cette solution intermédiaire, de type double-nationalité, si elle ne fait bien entendu pas consensus au sein de chaque communauté d'appartenance des répondants, est tout de même susceptible d'être accueillie favorablement par approximativement un tiers de chacune d'entre elles.

C) Le projet d'accord de Bougival (du 12 juillet 2025)

Pour rappel, le questionnaire a été administré sur le terrain entre août, septembre et octobre 2025. Le projet d'accord de Bougival ayant été signé en juillet 2025, nous avons ajouté cette question pour prendre la température des intentions de vote des répondants. Ainsi, ces résultats ne tiennent pas compte de l'accord complémentaire dit « Elysée-Oudinot » signé en janvier dernier. J'attire aussi votre attention sur le fait qu'un sondage d'opinion sur un tel projet d'accord ne capte qu'une intention de vote à un moment donné en fonction du niveau d'information du répondant.

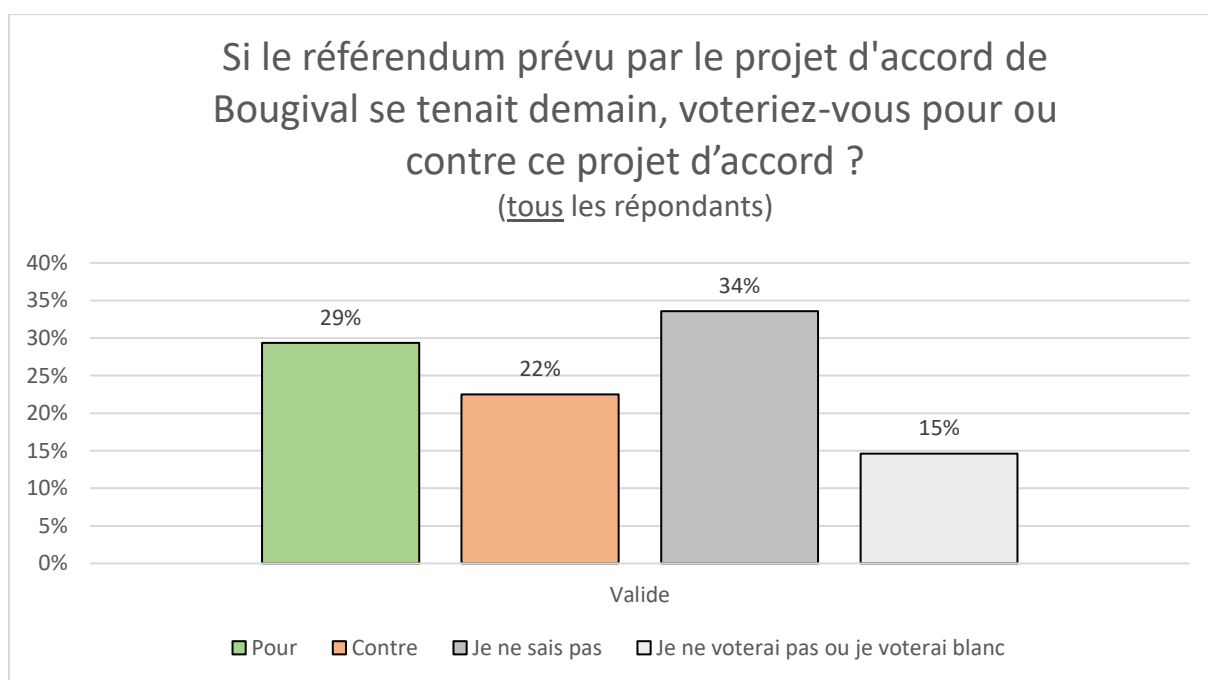


Figure 11. Résultats globaux sur la question du projet d'accord de Bougival du 12 juillet 2025

Si l'on se penche sur les résultats de l'ensemble des répondants, on observe que le vainqueur est l'incertitude : 34 % des répondants ayant répondu « je ne sais pas » à la question : « Si le référendum prévu par l'accord de Bougival se tenait demain, voteriez-vous pour ou contre ce projet d'accord ». Couplé à une intention de 15 % de voter blanc ou de s'abstenir, qui peut avoir une portée plus politique, marquant une volonté de ne pas légitimer le scrutin ou de ne volontairement pas se positionner entre le « Oui » et le « Non », on atteint un taux de 49 %.

Les intentions de voter pour cet accord des répondants sont de 29 %, celle de voter contre, de 22 %.

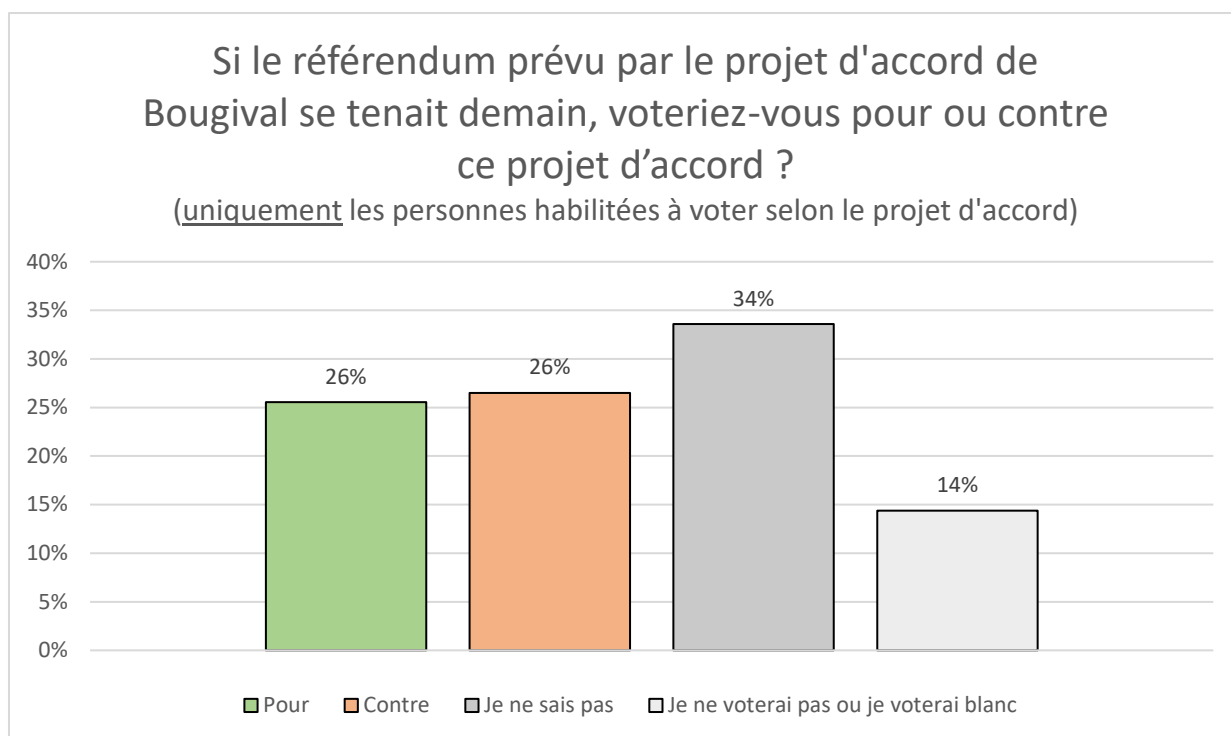


Figure 12. Résultats des électeurs habilités à voter sur la question du projet d'accord de Bougival du 12 juillet 2025

Si l'on s'intéresse maintenant aux résultats d'intention de vote des répondants ayant l'habilitation à voter à cette consultation, soit, conformément aux dispositions prévues par l'accord de Bougival, les électeurs inscrits sur le corps électoral spécial consultation (dit LESC), on observe que le vainqueur, une nouvelle fois, est l'incertitude². 34 % des répondants déclarent ne pas savoir comment se positionner. Cumulé à une intention de voter blanc ou de s'abstenir, on atteint cette fois-ci un taux quasi identique de 48 %.

Par contre, c'est l'écart d'intention de vote en faveur ou en défaveur du projet d'accord qui, lui, change. Il serait quasi égal. Les répondants y seraient favorables à 26 % (244 répondants sur 953), contre 26 % qui y seraient défavorables (253 répondants sur 953).

Ainsi, une fois ramené au corps électoral habilité à voter, les intentions de voter favorablement ou défavorablement à au projet d'accord se neutralisent. Le grand enseignement que révèlent finalement ces graphiques est non pas une opposition entre le « Oui » et le « Non » à ce projet d'accord (52 %), mais plutôt entre l'intention de se positionner, ou de ne pas savoir comment se positionner voir à s'abstenir (48 %).

² L'échantillonnage procédé par l'organisme Quidnovi a retiré de l'échantillon les répondants arrivés après décembre 1994 pour procéder à cette analyse. Ce qui fait tomber à 953 répondants sur les 1206 interrogés (soit une perte de 20,98 % de l'échantillon).

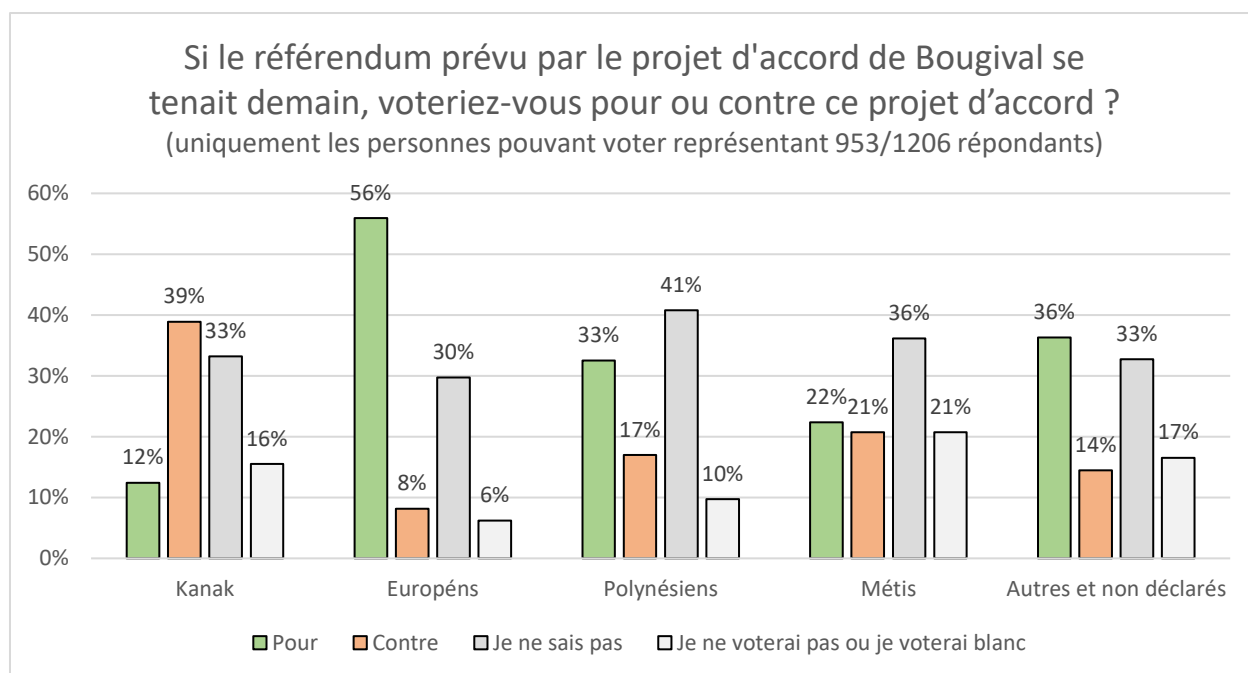


Figure 13. Résultats par communauté d'appartenance sur la question du projet d'accord de Bougival du 12 juillet 2025

C'est lorsque, encore une fois, l'on s'intéresse au détail de vote par communauté des répondants que de véritables enseignements se révèlent :

- Les répondants kanak sont largement opposés au projet d'accord.
- Les répondants européens, *a contrario*, sont les plus favorables à ce projet d'accord.
- Chez les répondants polynésiens, l'opposition est plus nuancée.
- Pour les répondants métis, les intentions de vote se neutralisent.
- Enfin, chez les répondants asiatiques et des autres communautés, les intentions de vote sont également plus nuancées.

À travers ces données, on constate qu'il n'y a pas de tendance qui se dégage pour voter en faveur ou en défaveur du projet d'accord. Les deux intentions de vote se neutralisent. Par contre, l'incertitude, quant à elle, se révèle être une tendance pour chaque communauté d'appartenance puisqu'elle est pratiquement d'un tiers pour chacune d'entre elles (en moyenne 34,6 % des répondants de chaque communauté cochant la case « je ne sais pas »).

En Nouvelle-Calédonie, on le sait depuis l'étude réalisée par le CEVIPOF à travers les travaux de Sylvain Brouard en collaboration notamment avec Samuel Gorohouna, la marge d'indécision est largement conditionnée par l'incertitude quant à ce qui se passera le lendemain du référendum. Ce phénomène est constaté pour les référendums d'autodétermination, dont celui qui s'est tenu en Écosse en 2014. Au plus l'électeur détient d'informations sur le « jour d'après », au plus ces informations sont susceptibles de déterminer son vote et de générer, de sa part, une prise de position claire³.

³ Sylvain Brouard, Pavlos Vasilopoulos, Samuel Gorohouna, Christoph Hönnige et Éric Kerrouche, « Emotions and voting behavior in self-determination referendums: the case of New Caledonia in 2018 », *Electoral Studies*, vol. 69, février 2021. Gilles Leydier, « Mobilisation (record) et polarisation (spectaculaire) de l'électorat écossais autour de l'enjeu de l'indépendance », *Revue française de civilisation britannique*, vol. 20, n° 2, 10 juillet 2015.

3. La représentation institutionnelle de l'identité kanak et des autres identités

Un des marqueurs du consociativisme, développé par son théoricien Arend Lipjhardt, est l'autonomie segmentaire, à savoir une autonomie donnée, dans les sociétés divisées, à un groupe particulier pour administrer librement ses affaires⁴. Dans les accords de 1988-1998, certes le découpage des provinces a permis de répartir géographiquement la représentation politique en offrant aux Kanak la possibilité d'accéder à la prise de décision par le modèle de partage du pouvoir⁵. Mais, dans l'accord de Nouméa, une autre traduction de cette autonomie segmentaire se retrouve à travers la création d'une seconde chambre, le Sénat coutumier qui est l'émanation, sur le plan institutionnel, des ressortissants du droit coutumier, donc des Kanak.

Trois remarques à ce stade :

- Première remarque : le Sénat coutumier, chargé d'incarner l'identité kanak dans les institutions, est une seconde chambre législative, obligatoirement consultée pour toutes les questions qui concernent l'identité kanak.
- Deuxième remarque : cette reconnaissance institutionnelle de l'identité coutumière n'est accordée que pour le peuple premier de l'archipel, à savoir le peuple kanak. Cette création avait pour objectif de répondre aux doléances du peuple kanak et du mouvement indépendantiste pour permettre à l'identité kanak sa pleine reconnaissance dans les prises de décisions.
- Troisième remarque : les analyses qui suivent ne doivent en aucun cas être perçues comme un quelconque projet politique de dilution du Sénat coutumier. Inutile de préciser ici que nous sommes bien dans le cadre d'un travail scientifique, qui nous permet d'interroger de façon purement fictive les répondants pour comprendre leurs aspirations quant à une éventuelle évolution des institutions locales.

Dans le cadre de ce modèle, nous avons voulu tester deux hypothèses qui concernent la composition du Sénat coutumier (A), et son mode d'investiture (B).

A) La composition du Sénat coutumier

S'il fallait imaginer une intégration des autres communautés d'appartenance organisées sur un plan coutumier, culturel ou social (et bien entendu hors du champ politique), enclines à intégrer le Sénat coutumier, notre hypothèse est que les répondants kanak soient les moins favorables à ce type d'ouverture, contrairement aux répondants des autres communautés, qui y seraient plus favorables.

⁴ Arend Lijphart, « La négociation dans les démocraties majoritaires et de consensus », *Négociations*, vol. 21, n° 1, 2014, p. 13-19.

⁵ Séverine Blaise, Carine David et Gerard Prinsen, « Pour un réexamen des concepts de "décolonisation, indépendance et souveraineté" au prisme de l'expérience néocalédonienne », *Journal de la Société des Océanistes*, vol. 155, n° 2, 2022, p. 327-344.

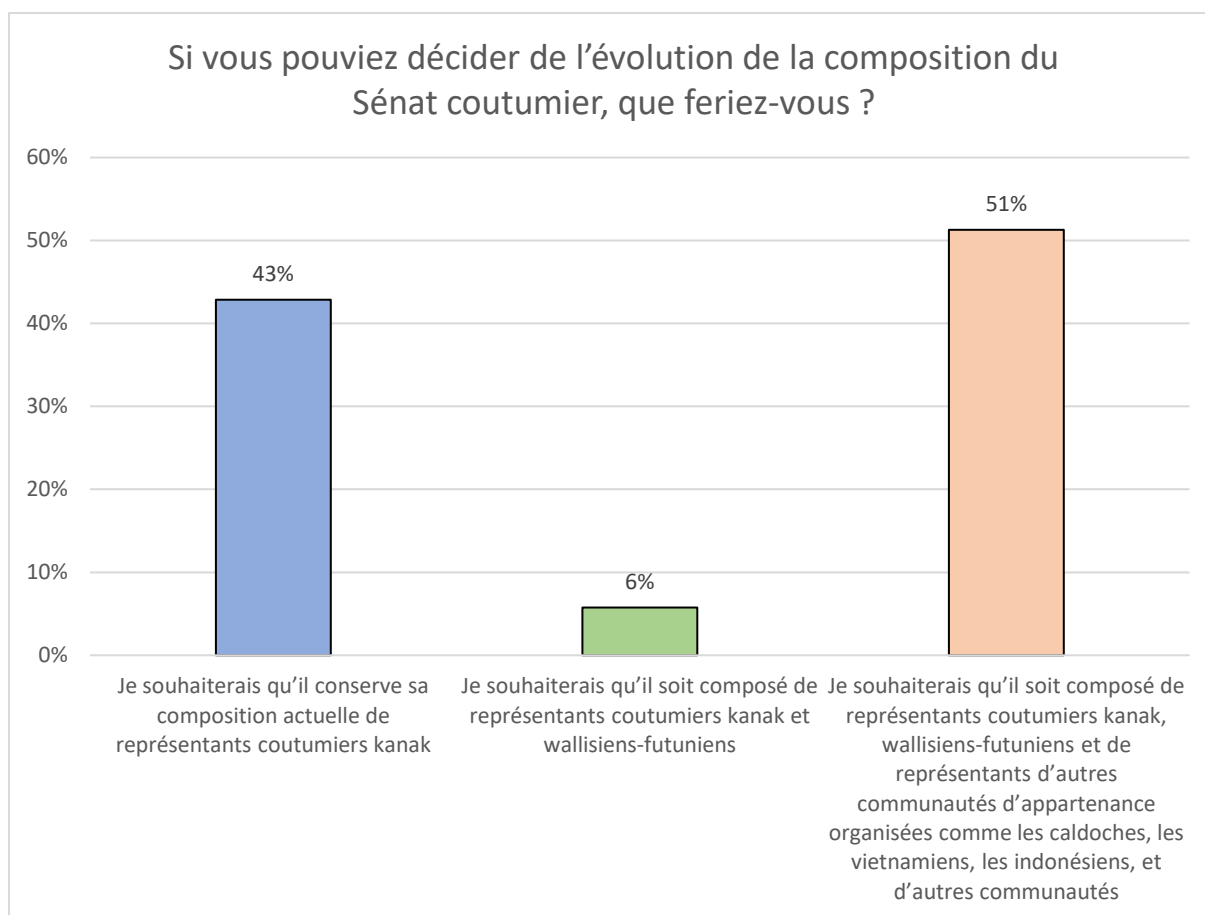


Figure 14. Résultats globaux sur la question de l'évolution de la composition du Sénat coutumier

On pose donc la question suivante : « Si vous pouviez décider de l'évolution de la composition du Sénat coutumier, que feriez-vous ? »

Et on propose trois options :

- La première : qu'il demeure composé uniquement de représentants coutumiers kanak (en bleu)
- La seconde : qu'il soit composé de représentants coutumiers kanak et wallisiens et futuniens (en vert)
- La troisième : qu'il soit composé de représentants coutumiers kanak, wallisiens et futuniens et d'autres communautés d'appartenance organisées comme les caldoches, les vietnamiens, les indonésiens, et d'autres communautés (en beige)

Le premier enseignement est que l'ensemble des répondants semble majoritairement en faveur de la troisième option, en beige, à savoir, la plus grande ouverture possible (51 %). Mais 43 % des répondants indiquent vouloir conserver le mode de composition actuel du Sénat coutumier.

Le deuxième enseignement est le très faible taux de répondants ayant opté favorablement pour la seconde option, celle d'une ouverture du Sénat coutumier uniquement aux représentants coutumiers wallisiens et futuniens (6 %).

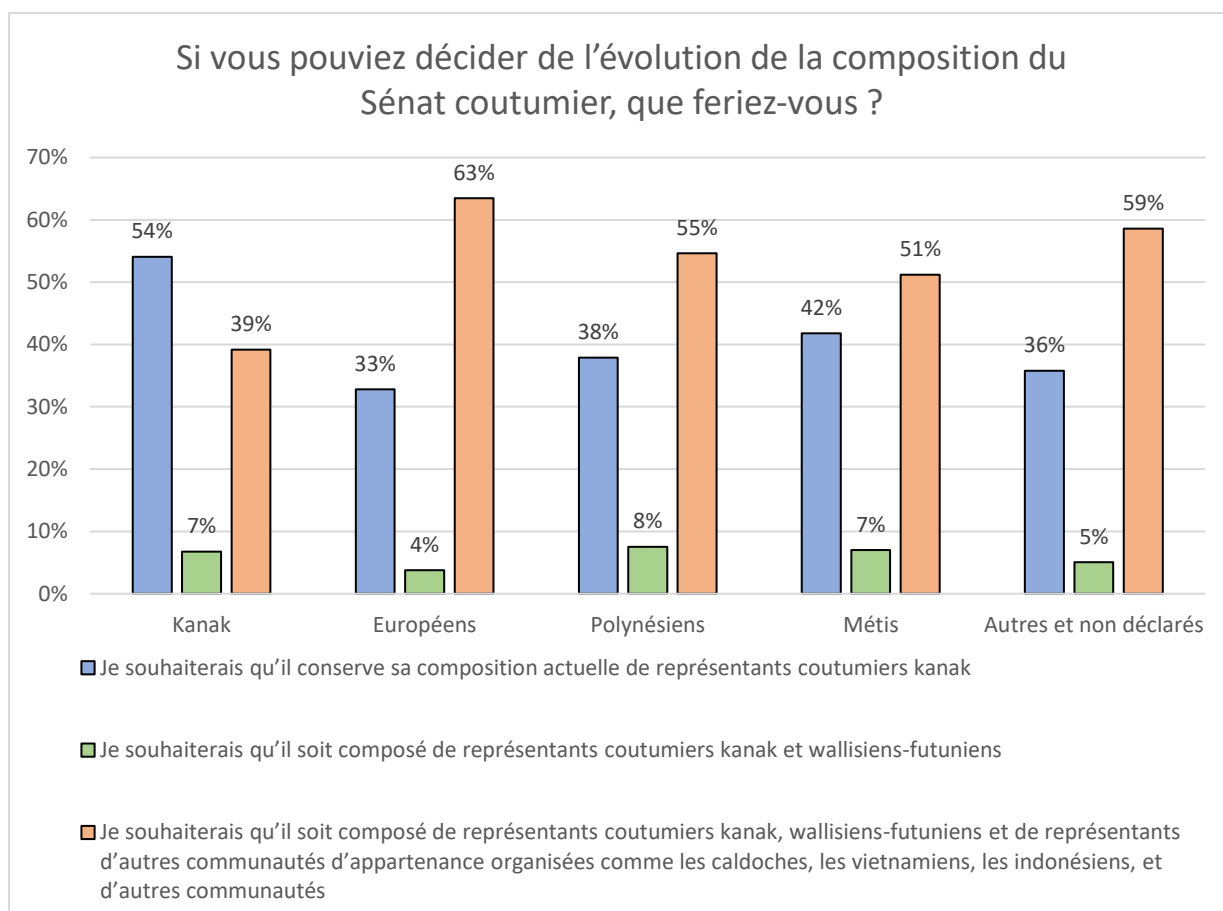


Figure 15. Résultats par communauté d'appartenance sur la question de l'évolution de la composition du Sénat coutumier

Si l'on s'intéresse maintenant aux réponses formulées par communautés d'appartenance déclarées, notre hypothèse de départ est peu soutenue :

- Certes les répondants kanak se prononcent majoritairement en faveur du *statu quo*, mais ils sont nombreux à vouloir une ouverture à l'ensemble des communautés.
- Chez les répondants européens, si presque deux tiers sont favorables à cette ouverture à l'ensemble des communautés, un tiers estime que le Sénat coutumier doit conserver sa composition actuelle. Il s'agit ici de la communauté où l'écart est le plus prononcé.
- Chez les répondants polynésiens, métis, et asiatiques et d'autres communautés, on observe une logique inverse de celle des répondants kanak.

Ces réponses nous indiquent donc que si des compromis pouvaient être envisagés au sujet de l'évolution de la composition du Sénat coutumier, ce serait bien :

- soit en faveur du *statu quo*, donc du maintien de l'institution composée de représentants coutumiers kanak
- soit à l'ensemble des autres communautés d'appartenance.

L'enseignement majeur de ces résultats est que la solution d'une ouverture aux responsables coutumiers wallisiens et futuniens uniquement, ne retient les faveurs d'aucune communauté, y compris de la part de la communauté polynésienne elle-même (8 % seulement).

B) Le mode d'investiture du Sénat coutumier

Enfin, la dernière hypothèse que nous voulions tester concernait le mode d'investiture du Sénat coutumier. Des débats, parfois publics, parfois privés, ont eu lieu sur l'hypothèse d'introduire l'élection dans le processus de sélection des sénateurs, qui sont actuellement désignés par leurs aires coutumières, formant les 8 pays kanak.

Notre postulat de départ est que le procédé de l'élection, pour l'investiture de sénateurs d'une telle institution, ne soit pas privilégié chez les répondants kanak et polynésiens ou « océaniens ». Notre hypothèse est donc que les répondants kanak et océaniens seraient plus enclins à préserver un mode de désignation qui répond à des us et coutumes particuliers. *A contrario*, nous émettons l'hypothèse que les répondants européens soient plus enclins au procédé de l'élection.

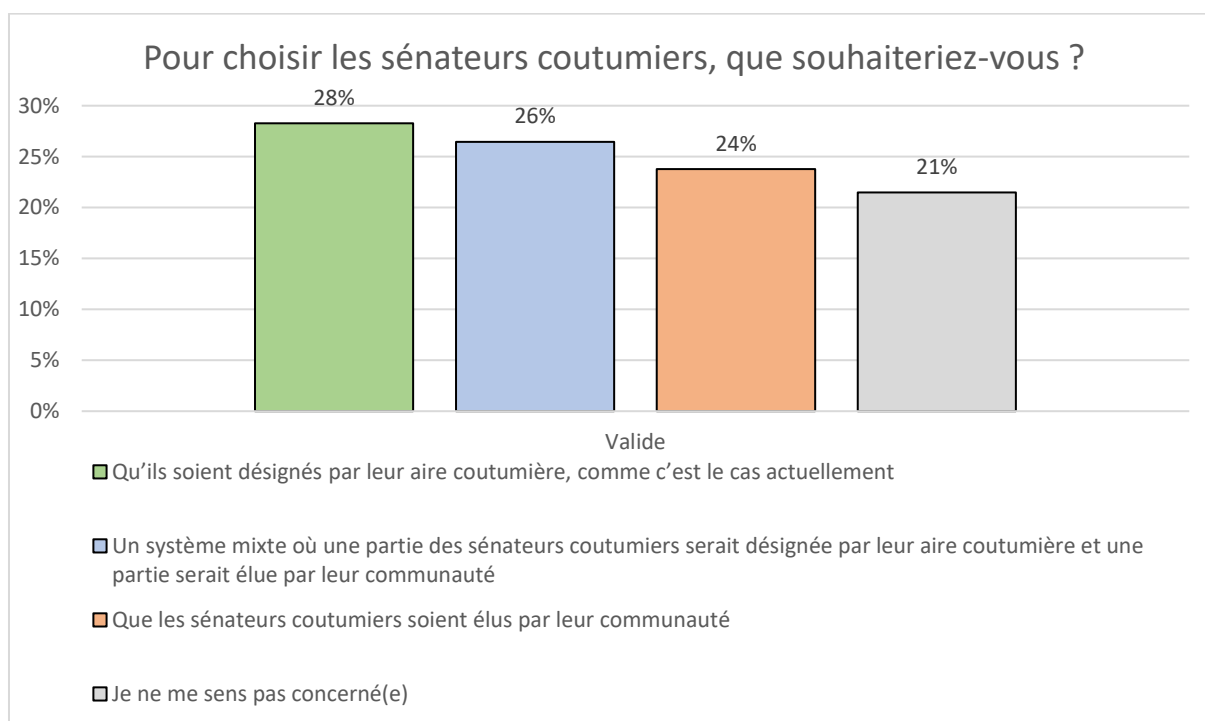


Figure 16. Résultats sur la question de l'évolution du mode d'investiture du Sénat coutumier

Ainsi, lorsque nous posons la question, on propose quatre options :

- Une désignation par aire coutumière, donc le *statu quo*
- Un système mixte où une partie des sénateurs est désignée par leur aire coutumière et une autre, élue par leur communauté
- Une élection où les sénateurs seraient élus par l'ensemble de leur communauté
- Du fait qu'actuellement, cette question concerne exclusivement les Kanak, l'option était laissée aux répondants de cocher la case « je ne me sens pas concerné »

Sur un plan global, les réponses ne permettent de dégager aucune tendance vis-à-vis de cette question. 28 % des répondants se sont prononcés favorablement à la première option, 26 % à la seconde, 24 % à la troisième et 21 % ne se sentaient pas concernés.

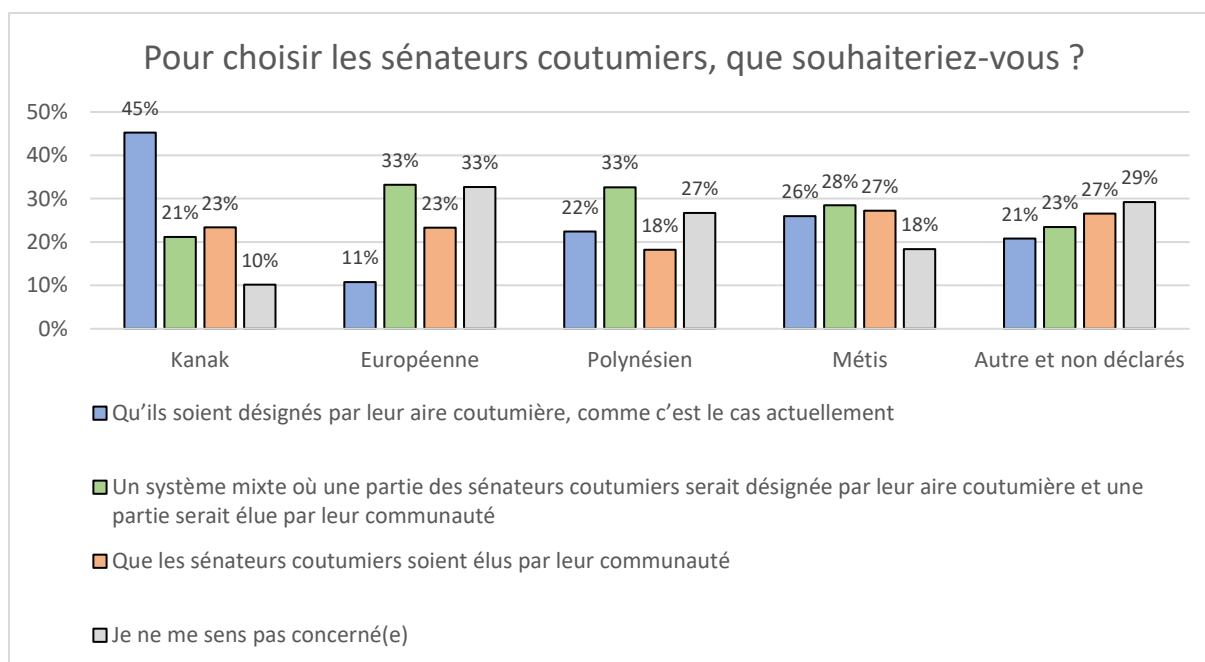


Figure 17. Résultats par communauté d'appartenance sur la question du mode d'investiture du Sénat coutumier

En testant nos hypothèses par le biais des communautés d'appartenance des répondants, nos résultats ne permettent pas de confirmer le postulat de départ, mais proposent d'autres pistes de réflexion :

- Si l'hypothèse se confirme chez les répondants kanak qui sont effectivement beaucoup plus enclins au mode de désignation par les us et coutumes actuels, à savoir une désignation par leur aire coutumière, ils ne sont pas non plus défavorables à une forme d'ouverture de l'institution à l'élection.
- Chez les répondants polynésiens, c'est le système mixte qui retient les faveurs des répondants, davantage que le système de désignation.
- Chez les autres communautés, aucune tendance ne se dégage autour de cette question, qui peut paraître, pour elle, un peu éloignée de ses prérogatives.

Conclusion

En naviguant dans ces différentes hypothèses de recherche que je vous ai exposées tout au long de cette présentation, au travers de ces questions posées à la population sur le terrain, et ce, un an après un conflit majeur dans l'histoire de l'archipel qui aura causé 15 morts, des centaines de blessés, fait chuter drastiquement le PIB du pays, et engendré des milliers de pertes d'emploi, j'espère vous avoir montré, à travers ces diapositives, que, même s'il existe toujours des tendances fortes identifiées à travers les communautés d'appartenance dans ce pays, qui en fait certes, toujours une société divisée, des passerelles sont possibles, dès lors que l'on sort des questions binaires entre les frontières du « Oui » et du « Non » et que l'on cherche à identifier des zones raisonnables de compromis, où chacun est prêt à faire un pas vers l'autre afin de trouver des solutions acceptables par lui, par les autres, et pour son pays.

Je vous remercie pour votre attention.

Table des illustrations

Figure 1. Résultats globaux de la question sur le corps électoral	4
Figure 2. Résultats des répondants kanak sur la question du corps électoral	5
Figure 3. Résultats des répondants européens sur la question du corps électoral	6
Figure 4. Résultats des répondants polynésiens sur la question du corps électoral	7
Figure 5. Résultats des répondants asiatiques et des autres communautés sur la question du corps électoral	7
Figure 6. Résultats des répondants métis sur la question du corps électoral	8
Figure 7. Résultats globaux questions sur l'avenir statutaire	9
Figure 8. Résultats des différentes communautés d'appartenance sur la question de l'avenir statutaire	10
Figure 9. Résultats globaux sur la question de la nationalité	11
Figure 10. Résultats des différentes communautés d'appartenance sur la question de la nationalité	12
Figure 11. Résultats globaux sur la question du projet d'accord de Bougival du 12 juillet 2025	13
Figure 12. Résultats des électeurs habilités à voter sur la question du projet d'accord de Bougival du 12 juillet 2025	14
Figure 13. Résultats par communauté d'appartenance sur la question du projet d'accord de Bougival du 12 juillet 2025	15
Figure 14. Résultats globaux sur la question de l'évolution de la composition du Sénat coutumier	17
Figure 15. Résultats par communauté d'appartenance sur la question de l'évolution de la composition du Sénat coutumier	18
Figure 16. Résultats sur la question de l'évolution du mode d'investiture du Sénat coutumier	19
Figure 17. Résultats par communauté d'appartenance sur la question du mode d'investiture du Sénat coutumier	20

Bibliographie

Blaise Séverine, David Carine et Prinsen Gerard, « Pour un réexamen des concepts de “décolonisation, indépendance et souveraineté” au prisme de l'expérience néocalédonienne », *Journal de la Société des Océanistes*, vol. 155, n° 2, 2022, p. 327-344.

Brouard Sylvain, Vasilopoulos Pavlos, Gorohouna Samuel, Hönnige Christoph et Kerrouche Éric, « Emotions and voting behavior in self-determination referendums: the case of New Caledonia in 2018 », *Electoral Studies*, vol. 69, février 2021.

Leydier Gilles, « Mobilisation (record) et polarisation (spectaculaire) de l'électorat écossais autour de l'enjeu de l'indépendance », *Revue française de civilisation britannique*, vol. 20, n° 2, 10 juillet 2015.

Lijphart Arend, « La négociation dans les démocraties majoritaires et de consensus », *Négociations*, vol. 21, n° 1, 2014, p. 13-19.